



Envoyé en préfecture le 11/08/2022
Reçu en préfecture le 11/08/2022
Affiché le
ID : 056-215600669-20220811-DEC_2022_1-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec-assainissement collectif/2022-1

OBJET : Service assainissement collectif – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation et le suivi de bureaux d'études pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de retenir la candidature du cabinet BOURGOIS à Vannes 56000 pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation et le suivi de bureaux d'études dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif pour un montant de 21900 € HT.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 11 août 2022

Pour Le Maire
L' Adjointe,
Catherine HENRY

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H



Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H

Pour Le Maire
L' Adjointe,
Catherine HENRY

